#### BASSIN RM – PROGRAMME D'ACTIONS SUR LA POLLUTION PAR LES PCB

# FICHE ACTION N° I-8.3 : Exonération du paiement des baux de pêche par les pêcheurs professionnels

### Objectif de l'action :

Aider les pêcheurs

#### Descriptif sommaire de l'action :

Il s'agit de mettre en œuvre l'exonération du paiement des baux de pêche par les pêcheurs professionnels concernés par les interdictions de consommation de poissons liées à la pollution du Rhône par les PCB.

Ces mesures concernent aujourd'hui les départements de l'Ardèche ; des Bouches du Rhône, du Gard, de la Drôme et du Rhône.

Il n'y a actuellement pas de pêche professionnelle dans les départements de l'Isère et de la Loire et il n'y a pas de pêcheur professionnel géré par les Trésoreries Générales du Vaucluse et de l'Ain.

Organisme porteur : Service Navigation Rhône Saône

Partenariats techniques nécessaires: Trésoreries Générales (Services France Domaine) – Direction de l'eau

**Délais envisageables de réalisation : D**'ici fin 2007 pour les baux 2007 (à confirmer par les TG). Au plus tard 1<sup>er</sup> semestre 2008 pour les baux 2008

**Coûts estimatifs :** une première estimation affiche un montant annuel d'environ 5 000 euros pour les pêcheurs actuellement concernés.

## Avancement

Le directeur de l'eau a envoyé un courrier aux préfets le 18 septembre 2007 les invitant à mettre en œuvre l'exonération du paiement des baux de pêche professionnelle.

Cette exonération a été annoncée par Madame Nathalie Kosciusko-Morizet Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, lors du comité de pilotage du 10 octobre 2007.

Un courrier du 28 novembre du directeur du service navigation Rhône Saône à destination des directeurs des services fiscaux, sous couvert des préfets de départements a demandé la mise en œuvre de ces mesures.

A ce jour les départements du Rhône et des Bouches du Rhône ont pratiqué les exonérations et se préparent à ne pas réclamer le paiement des baux pour 2008.

En Ardèche : la démarche n'a pas encore été engagée mais le sera prochainement.

Un point d'avancement sera fait rapidement avec les départements du Gard et de la Drôme.